

**BUDGET SERVICE DECHETS ANGERS LOIRE METROPOLE
ESTIMATION DECEMBRE 2009 ACTUALISE DECEMBRE 2009**

2008 :

19,2 M€ + 2 M€ (provisions pour investissements) = 21,2 M€

Coût net UIOM =

4,261 + 83 K€ (mâchefers)
- 701 - 1543 (vente chaleur)
=environ 2,100 M€

Variante la moins coûteuse :

Tri mécano biologique et méthanisation + hypothèse enfouissement

TMB : 55M€ (au lieu de 35M€ prévus fin 2006) actualisé à 65M€

Autres investissements : (CET ou autre fin de filière) : 35M€

Total à investir 90M€ soit une annuité de 9M€ sur 15 ans à 4,6%

2010 :

20 + 4 (réserve UIOM) = 24

2011 :

20 M€ (Valeur 2010) incluant l'amortissement travaux Roseraie 2004 à 2006

- 2,1 (UIOM fermée)

- 0,7 (diminution annuité emprunts)

+ 9 M€ (variante la moins coûteuse) -> annuité d'emprunt + surcoût de fonctionnement

= 26,2 M€ soit +5M€ par rapport à 2008

Sans budget conséquent pour la réduction des déchets à la source ni pour la collecte et destruction des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)

$26,2/21,2 = 1,236$

La réserve pour les investissements futurs et les surcoûts d'exploitation (perte des recettes énergie) devra donc passer de 2M€ en 2008 à 7M€ en 2011.

BUDGET ORDURES MENAGERES POUR LES MENAGES

1) **En 2003 :** 131 € / maison (moyenne) 200 à 250 € / maison en 2010

2) **En 2006 :** 125 K€ = 156 € / maison_800 maisons

3) **En 2008 :** 137,2K€ / 856 = 160€/maison

Prévision en 2010 : 170,1 K€ pour 856 maisons soit 200 € / maison en moyenne

4) **en décembre 2009, prévision pour 2012 : 910 maisons + effet de la taxation au poids**

Le contexte législatif va nous faire perdre 1/3 des recettes actuelles de la TEOM : sur 16 millions €, 5,5 sont payés par les entreprises qui ne représentent que 3 % du tonnage des déchets. Cela signifie que les ménages qui financent 10,5 millions € vont devoir en 2012 financer 10,5 + 5,5 (par des entreprises) + 8 (augmentation des besoins de financement pour le biopôle y compris l'enfouissement en CET -Centre d'Enfouissement Technique - des déchets résiduels) = 24 millions € soit une multiplication par 2,3 de la TEOM actuelle en 4 ans.

En 2013, la TEOM demandée à la commune sera d'environ 170 000€ (coût du service en 2008) x 1,2 (augmentation des dépenses en 4 ans dont 2M€ pour les emprunts et le fonctionnement du biopôle et 2,7M€ pour une inflation de 3% par an sur les dépenses actuelles) x 1,15 (SLP a moins de foncier bâti industriel que la moyenne des communes de l'agglomération) = environ 234 000 € sur la base des 910 maisons actuelles, soit 260€/maison. Ceci représente environ une augmentation de 38% en 4 ans (de 2010 à 2013 inclus).